

225C0025  
FR0011675362-FS0004

2 janvier 2025

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**Fin d'action de concert (article L.233-10 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**NEOEN**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 décembre 2024, le concert composé de la société Impala<sup>1</sup> et de la « famille Barbaro »<sup>2</sup> a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 décembre 2024, les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10%, et 5% du capital et des droits de vote de la société NEOEN, et ne plus détenir aucune action de cette société<sup>3</sup>.

Ces franchissements de seuils résultent de la cession hors marché des actions NEOEN détenues par le concert au profit de Brookfield Renewable Holdings SAS<sup>4</sup>.

Cette cession met fin à l'action de concert existant entre la société Impala et les membres de la famille Barbaro.

<sup>1</sup> Société par actions simplifiée (sise 4 rue Euler, 75008 Paris) contrôlée par M. Jacques Veyrat.

<sup>2</sup> A savoir M. Xavier Barbaro et sa famille, ainsi que les sociétés dont ils détiennent, directement ou indirectement, l'intégralité du capital (Carthusia SAS, Casara Société Civile, Axholme Société Civile, Equinox SAS, Kampen SAS, Hilaris SAS et Palancia SAS).

<sup>3</sup> A l'exception de 587 215 actions NEOEN toujours détenues par M. Xavier Barbaro et les sociétés dont il détient directement ou indirectement l'intégralité du capital. Ces actions sont désormais incluses dans les actions détenues par le concert composé de Brookfield Renewable Holdings SAS, Brookfield Asset Management, Brookfield Corporation et leurs affiliés respectifs (« Brookfield »), Temasek Holdings (Private) Limited, Rosa Investments Pte. Ltd., Monsieur Xavier Barbaro (et les sociétés qu'il contrôle) ainsi que Monsieur Romain Desrousseaux (cf. publication AMF 225C0023 du 2 janvier 2025). Il est précisé en tant que de besoin que la société Impala ne détient plus aucune action NEOEN.

<sup>4</sup> Cf. notamment communiqués de la société NEOEN en date des 30 mai, 25 juin et 27 décembre 2024.